## Initiatives ministérielles

Il est clair, d'après cette mesure législative et l'attitude du gouvernement qui s'acharne contre les personnes qui quittent volontairement leur emploi, que les conservateurs ignorent totalement ce qu'est réellement le milieu de travail. Il n'y a qu'à voir la manifestation qui a eu lieu à Montréal, il n'y a pas longtemps. Quarante-mille personnes ont manifesté dans les rues par une température de 25° au-dessous de zéro pour protester contre le gouvernement qui abandonne les chômeurs.

Les gens à Montréal ont défilé en scandant les mots: «On veut travailler!» Nous voulons du travail. Il ne réclamaient pas une augmentation des prestations d'assurance-chômage. Ils demandaient des emplois au gouvernement qui les a laissés tomber.

Ce n'était ni des fainéants, ni des resquilleurs. Ils n'étaient pas tranquillement assis à la maison devant leur vidéo ou en train de faire du ski dans les Laurentides. Ils protestaient contre une politique injuste du gouvernement et contre l'absence de mesures pour les aider à retrouver du travail.

Cette manifestation nous a fait voir la réalité: un monde de frustration, de colère et de désespoir. Le gouvernement a réagi de façon méprisante et insultante. Il a traité les manifestants de séparatistes. Il a menacé de créer une brigade de l'assurance-chômage et d'établir une ligne téléphonique spéciale pour les mouchards. L'attitude manifestée par le gouvernement au cours des derniers mois est vraiment une tragi-comédie. Voilà trop longtemps que le gouvernement fait l'autruche.

Le 2 décembre, le ministre des Finances a dit dans son exposé économique quelque chose qui selon moi est très ironique. Il a dit et je cite: «Il y en a qui voudraient suivre une politique fondée sur le monde tel qu'ils le rêvent et non tel qu'il est.» Je trouve cela ironique, car le ministre était en train de rabaisser le premier groupe, ceux qui voudraient suivre une politique fondée sur le monde tel qu'ils le rêvent, alors que lui et son gouvernement en font de toute évidence partie.

Replaçons ces propos dans le contexte du débat actuel et pensons au ministre et à ses fonctionnaires qui ont conçu ces changements. On voit bien qu'ils sont éloignés de la réalité. Ils sont là, assis dans leurs bureaux de l'Esplanade Laurier, dans ce qui à Ottawa se rapproche le plus d'une tour d'ivoire. Ils conçoivent ces mesures bien à l'abri dans des bureaux bien tenus et climatisés—le milieu de travail idéal à de nombreux égards.

Il est compréhensible que ces gens ne soient pas tout à fait au courant de la réalité plus vaste, n'ayant aucun contact avec les petites usines, les restaurants, les bureaux et les lieux où travaillent la majorité des Canadiens. C'est pourquoi le ministre de l'Emploi peut décla-

rer avec conviction que les changements proposés dans le projet de loi C-113 ne poseront aucun problème à qui que ce soit, sauf à ceux qui quittent leur emploi. Il ne sait pas de quoi il retourne.

Malheureusement, «dans le monde tel qu'il est», pour reprendre l'expression du ministre des Finances, la réalité est complètement différente. Déjà, les employeurs commencent à se servir des modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur l'assurancechômage pour imposer à leurs employés de nouvelles conditions de travail plus restrictives. Le Devoir donnait récemment l'exemple de la société Litho Montérégie, une petite imprimerie de Longueuil. Dans ce cas, l'employeur impose une réduction salariale de 30 p. 100 à la moitié de son effectif, soit celle constituée des travailleurs plus âgés qui gagnent plus cher. Les gens visés par cette réduction sont des travailleurs hautement qualifiés qui ont joué un rôle clé dans l'informatisation de l'entreprise, une des premières à s'informatiser dans cette industrie. Ces employés étaient bien rémunérés. Le président de la société a dit: «J'étais à la merci de leurs compétences, mais la situation est bien différente maintenant.»

Les gens qui sont dans de telles situations devraient peut-être quitter leur emploi et demander des prestations d'assurance-chômage. C'est facile à dire, mais c'est une décision qui est parfois difficile à prendre, spécialement lorsqu'on n'est pas certain d'être admissible aux prestations d'assurance-chômage. Pensons au travailleur qui quitte son emploi ou qui est congédié. Tout d'abord, il est stressé et n'a probablement pas une attitude très positive lorsqu'il se rend au centre d'emploi pour demander des prestations d'assurance-chômage. S'il doit justifier sa situation avant qu'une décision soit prise quant à son admissibilité, sa tension augmente.

Et qu'arrive-t-il s'il ne s'exprime pas aussi bien qu'il le pourrait? Il a peut-être de la difficulté à convaincre l'agent d'emploi que sa demande est justifiée. Son ancien patron est peut-être plus convaincant que lui. On refusera peut-être de lui donner des prestations même s'il les mérite.

Y a-t-il une garantie dans le projet de loi C-113 qu'une telle personne sera traitée de façon juste et équitable? Quelle protection cette personne a-t-elle contre les dangers du monde d'aujourd'hui? Le fait est que ce projet de loi ne peut pas protéger tout le monde, et c'est pourquoi il devrait être retiré.

Le gouvernement devrait peut-être écouter l'Association du Barreau du Québec et le Conseil du patronat, qui ont tous deux exprimé de sérieuses réserves au sujet des modifications proposées. Il aurait peut-être dû écouter le commissaire aux droits de la personne, Max Yalden, et le